

Ponts « naturels » des 10 mai et 16 août 2024

Celui qui a « fait sauter le pont » doit respecter et faire respecter ses engagements !

Toulouse, le 18 mars 2024

Ci-dessous le message que les représentant-e-s CGT des personnels ont transmis au directeur régional au sujet des ponts naturels des 10 mai et 16 août 2024, afin de lui rappeler ses engagements pris lors des instances de « dialogue social » et de réaffirmer les revendications de la CGT Finances Publiques 31 en la matière.

Nous invitons l'ensemble des collègues de la DRFiP 31 à nous informer de toute difficulté qui pourrait se poser à vous concernant une demande d'absence sur ces deux journées (cgt.dr31@dgfip.finances.gouv.fr).

À toutes fins utiles, nous rappelons qu'un préavis de grève local a été déposé pour le 10 mai 2024, en prévision de toute modification d'engagement du DRFiP qui pourrait intervenir d'ici cette date (dans au moins un département, le DDFiP avait accordé le pont naturel en CSAL et a annulé sa décision au CSAL suivant, donc la prudence s'impose avec certaines « gens de peu de foi »).

M. le directeur régional,

La CGT vous a relancé lors du CSA local du 7 mars 2024 concernant les ponts naturels des 10 mai et 16 août 2024.

Lors d'une audience le 5 février 2024, la CGT Finances publiques a interrogé le délégué interrégional sur la rumeur de sa possible intervention auprès des directeurs départementaux de la région pour que les ponts « naturels » 2024 ne soient pas accordés. Loin de démentir cela, il a assumé cette démarche, qu'il a effectuée « parce que nous sommes un service public et que nous devons en assurer la continuité » (sic)

Vous avez lors du CSA local dénié cette intervention du délégué interrégional, en précisant que vous n'aviez aucun compte à lui rendre et que vous alliez l'appeler pour lui signifier votre mécontentement.

Dans la mesure où vous n'avez pas souhaité modifier votre décision de ne pas accorder ces deux journées, nous vous demandons de **transmettre un message à chaque agent** précisant les engagements que vous avez pris lors du CSAL du 27 octobre 2023, c'est-à-dire de garantir la possibilité à tous et toutes les collègues de pouvoir s'absenter les 10 mai et / ou 16 août 2024, quel que soit le service concerné de la DRFiP 31.

La CGT vous rappelle une fois encore sa revendication du financement de ces journées par une autorisation d'absence accordée par l'administration.

La DGFIP maltraite ses personnels en matière de rémunération, de conditions de travail, de remise en cause des missions, de moyens de fonctionnement... Nous vous avons exprimé lors du CSAL que le fait d'accorder une autorisation d'absence supplémentaire pour financer ces deux journées vous permettrait de remercier l'engagement des agents autrement qu'autour des quelques lignes traditionnelles de vœux de début d'année.

Les agent-e-s de la DRFiP 31 sont toujours en attente de décisions positives sur ces deux sujets, d'autant plus que nous sommes désormais assuré-e-s que les « remerciements » ne viendront pas par le biais d'une augmentation indemnitaire en 2024 et 2025 à la hauteur de l'inflation que nous subissons. De plus, le ministre de la Fonction publique a pour le moment fermé la porte à toute revalorisation du point d'indice en 2024. Au vu des annonces d'austérité budgétaire en 2024 et 2025, seule une mobilisation massive des personnels pourra nous redonner de l'espoir en matière de rémunérations.

